

NATIONS UNIES  
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION  
5e séance  
tenue le  
6 octobre 1992  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 5e SEANCE

Président · M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

puis : Mlle DIOP (Sénégal) (Vice-Présidente)

puis : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay) (Président)

puis : M. GUERRERO (Philippines) (Vice-Président)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

A/C.2/47/SR.5  
24 août 1993

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. LAWSON (Togo) dit que s'il est juste de saluer le processus de restructuration politique, institutionnel et économique des pays de l'Europe orientale, force est de constater que ce processus a grandement contribué au ralentissement du volume du commerce mondial et au recul de la production mondiale de biens et services en 1991. Les bouleversements en Europe orientale risquent de détourner les flux financiers au détriment des pays en développement et de marginaliser certaines régions du monde. On ne sait pas encore si la fin de la guerre froide engendrera de nouveaux obstacles pour le dialogue Nord-Sud ou en sera un élément catalyseur.
2. La situation économique de l'Afrique demeure préoccupante. Entre 1960 et 1989, la part de cette région dans le produit national brut (PNB) mondial est passée de 1,9 % à 1,2 % et sa part dans le commerce mondial s'est amenuisée de 3,8 % à 1 %. En outre, entre 1986 et 1990, la chute des cours des matières premières a coûté au continent plus de 50 milliards de dollars des Etats-Unis. Les perspectives à long terme ne semblent guère meilleures.
3. Les efforts d'établissement d'un nouvel ordre mondial devraient se fonder sur le renforcement de la coopération économique internationale. Toutes les régions, y compris l'Afrique, doivent être pleinement intégrées dans l'économie mondiale. On doit prendre d'urgence des mesures d'annulation ou d'allègement substantiel de la dette publique et privée, surtout celle des pays les moins avancés (PMA), et rechercher des solutions durables conciliant le renforcement de la capacité de remboursement avec la croissance économique. Il conviendrait également de tenir aussitôt que possible une conférence internationale sur le financement du développement.
4. La stagnation ou la chute des cours des produits de base continue de priver les pays en développement des ressources financières nécessaires pour planifier et financer leur développement. Il est donc capital que la série de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutisse. Les négociations devraient être menées dans un esprit de justice, de solidarité et de coopération en vue de parvenir à des mesures tendant à l'élimination progressive du protectionnisme et à la création d'un marché international plus ouvert, libre et non discriminatoire.
5. La restructuration et la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social ainsi que le renforcement de la coopération économique internationale doivent se fonder sur le respect du principe de l'égalité souveraine des Etats et des prérogatives de l'Assemblée générale, la promotion du dialogue politique et économique, la recherche d'une efficacité accrue de l'Organisation, compte tenu notamment de l'extension de son champ d'activité et de l'accroissement de son volume de travail. La délégation togolaise juge inopportune la proposition tendant à supprimer les Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale, qui offrent un cadre important de consultation politique et d'orientation des les domaines économique et social.

(M. Lawson, Toqo)

6. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a posé des fondations solides pour une approche plus intégrée et dynamique du développement. En appliquant les décisions qui en sont issues, une attention particulière devrait être accordée à la mobilisation de ressources financières adéquates pour la réalisation des objectifs du programme Action 21 ainsi qu'à la mise en place rapide du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification et de la Commission du développement durable.

7. Face à l'échec relatif du dialogue Nord-Sud et à l'émergence d'un monde unipolaire dominé par le Nord, la coopération Sud-Sud entre pays en développement est indispensable et peut les aider à renforcer leur pouvoir de négociation. Les pays en développement doivent prendre des mesures plus hardies pour réaliser l'objectif de l'autonomie collective, notamment dans les domaines définis comme prioritaires dans le rapport de la Commission Sud. La coopération Sud-Sud gagnerait à être intensifiée, en utilisant tous les mécanismes existants de financement, en veillant à l'élimination progressive des disparités économiques entre pays en développement et en exécutant des projets d'intégration économique régionale et sous-régionale.

8. L'accroissement du nombre des pays les moins avancés (PMA) est une véritable négation du principe de solidarité internationale et l'un des échecs patents de la coopération économique internationale. L'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA devrait tendre à améliorer la situation économique de ces pays et à préparer leur intégration au cercle des nations prospères.

9. La dimension sociale du développement est perçue aujourd'hui comme une réalité incontournable et la participation des populations au processus de décision et à la gestion des affaires nationales constitue désormais un instrument efficace de développement harmonieux et d'utilisation rationnelle des ressources humaines. Cette nouvelle réalité implique une interaction dynamique entre le développement, le respect des droits de l'homme et la mise en place d'institutions démocratiques.

10. Dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, les pays de la région ont pris des mesures décisives pour promouvoir la coopération et l'intégration économique régionales et sous-régionales, intensifier le processus de démocratisation, renforcer le respect des droits de l'homme et appliquer des politiques et stratégies dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural en vue d'intégrer pleinement l'économie rurale à l'ensemble de l'économie nationale, de parvenir à la sécurité alimentaire et de renforcer l'autosuffisance alimentaire. Les objectifs du Programme d'action n'ayant pu être atteints, la communauté internationale devrait apporter à l'Afrique l'assistance et le soutien nécessaires et réaffirmer les engagements qu'elle a pris dans le cadre du Programme.

11. M. OSVALD (Suède), parlant au nom des cinq pays nordiques, dit que l'ONU oeuvre en faveur du progrès et de la stabilité politique, économique, sociale et écologique et occupe de ce fait une place unique parmi les institutions internationales. Dans le cadre du processus visant à améliorer l'efficacité et l'incidence de l'Organisation dans les domaines économique, social et connexes, il importe d'établir des directives plus claires, de mieux coordonner les activités, d'assurer une division plus nette des responsabilités et de prendre des mesures mieux adaptées à l'administration de la branche opérationnelle de l'ONU dans ces domaines, en particulier, eu égard aux besoins croissants et à l'épuisement progressif des ressources disponibles.

12. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a témoigné de la détermination de la communauté internationale à s'attaquer à des problèmes urgents, complexes et interdépendants. La suite donnée au programme Action 21 et à d'autres décisions primordiales issues de la Conférence devrait prouver qu'une action commune engagée au sein de l'ONU peut répondre aux principaux défis qui engagent l'avenir du monde. A la présente session, il incombe à l'Assemblée générale de prendre des mesures constructives et efficaces pour donner suite à la Conférence.

13. En restructurant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour en faire un mécanisme plus souple, on peut lui faire jouer un rôle plus efficace en tant qu'analyste et instrument de consensus. Dans le cadre du processus de revitalisation de l'ONU dans le domaine économique et social, on doit veiller à éviter que les activités de la CNUCED, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ne fassent double emploi.

14. Les préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 sont en cours. Le temps qui reste avant la Conférence doit être utilisé d'une manière aussi constructive que possible, l'accent étant mis en particulier sur la participation des populations et un dialogue direct entre gouvernants et gouvernés. Ces processus constitueraient en eux-mêmes une contribution importante aux rapports nationaux. En outre, l'engagement à un niveau politique élevé est primordial. Les questions relatives à la population sont par excellence des questions de développement et doivent être traitées comme telles. Elles se rapportent notamment au rôle des femmes et à leur émancipation éducative, sociale et économique. Les relations étroites entre l'environnement et la population ainsi que la question éthique de la liberté de choix en matière de procréation doivent être examinées lors de la Conférence. Il est également de la plus haute importance que des ressources soient mises à la disposition du système des Nations Unies pour la planification de la Conférence.

15. Dans sa résolution 46/182, l'Assemblée générale a arrêté d'importants principes et directives pour renforcer la capacité d'intervention du système des Nations Unies face aux situations d'urgence complexes. A la session en cours, l'Assemblée doit continuer de renforcer cette capacité, compte tenu notamment des situations d'urgence survenues en 1992.

(M. Osvald, Suède)

16. L'assistance extérieure, la réforme et la restructuration de la coopération internationale ne garantissent pas le développement. Les appels à la solidarité internationale et à une distribution plus équitable de la richesse mondiale ne peuvent être crédibles que s'ils se fondent sur des politiques nationales rationnelles. Tous les gouvernements sont responsables de tous leurs citoyens et de leur bien-être ainsi que du développement économique de leur pays.

17. L'importance, des points de vue politique et économique, de l'investissement en ressources humaines et du lien entre croissance économique et développement humain est de plus en plus unanimement reconnue. Les hommes sont à la fois la finalité et le vecteur du développement. A cet égard, les pays nordiques insistent sur le rôle primordial, mais souvent négligé, des femmes.

18. Aucune stratégie de croissance ne sera viable si elle ne prend pas garde aux inégalités sociales. Réduire la pauvreté, mener une politique énergique en matière de démographie et d'environnement, s'inquiéter des besoins fondamentaux de l'homme sont autant d'éléments qui vont de pair avec une bonne conduite des affaires. La démocratie, le respect des droits de l'homme, la transparence et la responsabilité, ainsi que l'existence de gouvernements responsables, sont indispensables à l'évolution vers une société plus juste et équitable. Dans nombre de pays en développement, des associations locales contribuent au développement du pluralisme et de la démocratie. Le dévouement et les activités de longue haleine des organisations non gouvernementales ont une importance particulière à cet égard.

19. L'aide étrangère est pour de nombreux pays en développement la plus importante source de financement extérieur. Il faudrait donc l'intensifier et la concentrer sur les nations les plus pauvres. Les pays nordiques dans leur ensemble ont atteint l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD), et certains d'entre eux l'ont largement dépassé. Ils se félicitent que certains des plus importants donateurs se soient engagés, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à atteindre cet objectif d'ici à l'an 2000.

20. Les recettes d'exportation des pays en développement sont gravement amputées du fait des obstacles qui freinent le commerce sur les marchés internationaux. Si les pays en développement voyaient les marchés de leurs exportations s'ouvrir davantage, cela leur permettrait dans une large mesure de dégager les ressources qui leur font cruellement défaut pour financer leur développement - du moins dans le cas des pays à revenu moyen. A cet égard, il est primordial que les négociations d'Uruguay aboutissent rapidement.

21. La charge de la dette est un des autres grands freins au développement. D'après les statistiques les plus récentes, la dette de l'ensemble des pays en développement envers les pays développés, les banques commerciales et les institutions de financement multilatérales s'élève à 1 300 milliards de dollars. Les pays nordiques exhortent depuis longtemps les membres du Club de Paris à concourir activement à l'aboutissement rapide d'un accord sur l'allègement de la dette des pays les plus pauvres, et ils accueilleraient favorablement, cas par

(M. Osvald, Suède)

pas, des allègements pouvant atteindre 80 % dans le cas des pays les plus pauvres les plus touchés qui s'engagent à opérer des ajustements et des réformes structurelles.

22. M. ACHARYA (Népal) dit que la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement n'a pas pris un bon départ. Au cours des deux premières années de la décennie, la production mondiale a chuté de plus de 2 % et le revenu réel par habitant a diminué dans les pays en développement. La faible croissance des pays industriels, la quasi-stagnation de l'économie américaine, les difficultés du passage à l'économie de marché en Europe centrale et orientale et dans les Etats nouvellement indépendants de l'ancienne Union soviétique sont autant de signes que tout ne va pas pour le mieux dans l'économie mondiale.

23. La crise des pays développés a des répercussions directes dans les pays les moins avancés. La faiblesse de la croissance du PIB de ces derniers, qui s'est établie à environ 2,5 % en 1990-1991, s'est traduite dans nombre d'entre eux par une baisse du taux de croissance par habitant. Alors que certains sont gravement touchés par la réduction considérable des envois de fonds de leurs nationaux qui travaillaient précédemment dans la région du Golfe, d'autres ont subi les conséquences des perturbations du tourisme international en 1990-1991. Le niveau défavorable des cours des produits de base leur a également nui. En outre, plusieurs de ces pays ont subi des catastrophes naturelles qui ont causé de lourdes pertes en vies humaines et infligé des dégâts importants à leur infrastructure et à leur agriculture. Leur situation a été encore aggravée par les mouvements massifs de réfugiés, qui ont posé des difficultés extrêmes aux populations locales, déséquilibré leur environnement et rapidement appauvri leur végétation.

24. Il faut que l'intégration de l'économie mondiale soit complète et bien menée. On peut se féliciter, à cet égard, des efforts déployés par la communauté internationale pour créer un environnement extérieur favorable à la réussite de l'action menée sur le plan interne dans les pays d'Europe orientale. La nouvelle banque spécialisée dans les crédits à long terme, le rééchelonnement ou l'annulation de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés, les investissements directs étrangers et les transferts de technologie sont quelques-uns des éléments essentiels de ce soutien - qui correspond exactement à ce que les pays en développement se sont efforcés d'obtenir pour les aider à redynamiser leur économie.

25. Le solde négatif - en faveur des pays développés - des transferts de ressources financières pèse sur la croissance économique des pays en développement. Le problème de la dette appelle une solution globale, qui ne permette pas seulement d'alléger la charge de la dette existante mais aussi d'éviter que les emprunts futurs ne donnent lieu à de nouvelles difficultés. Un des moyens de fournir des capitaux aux pays en développement serait que les pays développés atteignent l'objectif convenu 20 ans plus tôt en matière d'APD. Les institutions multilatérales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les banques régionales de développement resteront la principale source de financement des pays en développement; il faut donc les renforcer et les dépolitiser encore davantage.

(M. Acharya, Népal)

26. La multiplication des mesures protectionnistes prises par les pays développés alors que la majorité des pays en développement se sont lancés dans un processus de libéralisation des échanges constitue un grand pas en arrière dans le système du commerce international. Aussi est-il capital que les négociations d'Uruguay aboutissent.
27. A l'occasion de la restructuration de l'ONU visant à intensifier la coopération internationale en vue du développement, il faudrait donner encore plus de poids à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Les rapports entre l'ONU et les institutions spécialisées – notamment les institutions financières et commerciales internationales – ont grand besoin d'être améliorés, de même que les activités opérationnelles de développement. Malgré l'adoption de diverses orientations et la mise en oeuvre de différents programmes et initiatives, le financement des activités de développement des pays en développement n'est pas à la hauteur des besoins; la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement revêt donc la plus haute importance.
28. Un développement économique durable ne peut se réaliser que si la gestion de l'environnement et le développement social et humain suivent. Malgré l'absence d'engagements fermes, le Sommet "planète Terre" de Rio de Janeiro a constitué un premier pas dans cette direction et M. Acharya espère que le programme Action 21 et les conventions sur les changements climatiques et la diversité biologique seront appliqués et que la Commission de haut niveau sur le développement durable sera effectivement créée. Le développement social, politique et économique doit être axé sur l'être humain, et les prochaines conférences sur les droits de l'homme (1993), la population (1994) et le développement social (1995) contribueront à l'assurer. Dans le cadre de son plan quinquennal, le Népal s'efforce particulièrement de prendre en compte les préoccupations sociales, humaines et écologiques – en mettant l'accent tout particulièrement sur le développement rural.
29. Depuis deux ans et demi, le pays s'est lancé dans un programme ambitieux de réformes démocratiques, qui comporte notamment l'adoption d'une nouvelle constitution qui prévoit que le Gouvernement et les conseils municipaux soient élus démocratiquement. Afin d'étayer ce processus, le Népal a besoin d'être soutenu dans la poursuite des objectifs de développement économique et social de son huitième plan quinquennal.
30. Mlle Diop (Sénégal), Vice-Présidente, prend la présidence.
31. M. GHERMAN (République de Moldova) dit qu'une année après l'accès à l'indépendance, la République de Moldova essaie de participer à la construction européenne et de s'intégrer au sein de la communauté mondiale. La plupart des conflits dans les ex-pays communistes ont une origine politique plutôt qu'ethnique. Malheureusement, de fortes pressions économiques sont exercées pour contrecarrer les aspirations de la République de Moldova qui, en cette période de transition vers une économie de marché, souffre de l'absence d'un mécanisme économique efficace, de déformations structurelles de son économie, d'une situation critique de sa base productive, technologique et matérielle et du manque d'investissement. Son économie était fortement dépendante de la

(M. Gherman, République de Moldova)

Communauté des Etats indépendants (CEI) pour les débouchés, les matières premières et l'énergie, et son partenaire le plus important était la Fédération de Russie. Cette situation qui a donné lieu à une hausse vertigineuse des prix, à des pénuries cycliques de matières premières et d'énergie, a de plus été utilisée comme instrument de pression politique. C'est pourquoi son pays tient à rationaliser ses relations économiques avec les pays de la CEI, tout en s'intégrant à l'économie mondiale.

32. La République de Moldova a connu une sécheresse sans précédent, qui a provoqué des pertes évaluées à 6 milliards de roubles au niveau de la production agricole. Une aide financière étrangère d'urgence est donc nécessaire pour lancer un programme de soutien à l'agriculture. Les pertes totales subies par l'économie moldave à cause de la politique russe impérialiste, militariste et interventionniste dépassent les 12 milliards. Les soins de santé et les services sociaux continuent de se détériorer, et le chômage d'augmenter. Afin de faire face à cette situation économique difficile, le Gouvernement a prévu de privatiser de 40 % à 45 % des entreprises d'Etat au cours des années 1993-1994, et de réformer le système de crédit et la fiscalité. Un soutien sera accordé à toute une série de mécanismes de marché afin de stimuler l'économie et de l'intégrer à l'économie mondiale sur des bases juridiques et institutionnelles saines. Un certain nombre d'accords commerciaux internationaux ont été signés dans le cadre de la clause de la nation la plus favorisée. La République de Moldova espère de l'Organisation des Nations Unies et ses institutions lui apporteront leur aide, en particulier dans les domaines de l'information, des services consultatifs, de la politique de développement et des finances.

33. M. AMAZIANE (Maroc) souhaite la bienvenue aux Etats récemment admis au sein de l'Organisation des Nations Unies, s'incline devant les martyrs du génocide en Bosnie-Herzégovine, et souscrit entièrement à la déclaration faite par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 ainsi qu'à celle du représentant de la Mauritanie au nom des Etats membres de l'Union de Maghreb arabe.

34. L'évolution récente intervenue sur la scène internationale, la fin de la guerre froide et le renforcement de la démocratie offrent une occasion historique de réduire les armements et de régler les conflits. Les efforts doivent à présent être axés sur la lutte contre le sous-développement, l'une des principales causes de l'instabilité. Il est inadmissible que 15 % de la population mondiale contrôlent 80 % des richesses du monde, alors que 1,5 milliard d'êtres humains vivent dans la pauvreté absolue. Il est paradoxal qu'au moment où les pays en développement libéralisent leur commerce dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, les pays développés intensifient le protectionnisme, qui coûte aux pays en développement 10 fois le montant de l'aide publique au développement. Les principes définis par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ne s'appliquent qu'à 7 % des échanges commerciaux internationaux. Par conséquent, une conclusion positive et équitable des négociations d'Uruguay est nécessaire. Les pays développés doivent résorber leurs divergences afin de permettre l'établissement d'un marché mondial ouvert et transparent.



(M. Amaziane, Maroc)

35. Les réductions de la dette de certains pays en développement ont été contrebalancées par l'octroi de nouveaux prêts et n'ont donc pas eu d'effet sur le montant total de la dette. Il se félicite de l'adoption récente d'une amélioration des conditions de Toronto pour les pays les plus pauvres, mais constate que cette amélioration est sensiblement en retrait par rapport aux conditions de la Trinité. La stratégie de la dette en faveur des pays en développement à revenu intermédiaire a permis un allègement de la dette, mais elle devrait être aménagée pour être plus étroitement liée à l'accès de ces pays à de nouveaux financements publics ou privés et à l'investissement étranger. La dette extérieure prélève chaque année 50 milliards de dollars sur les pays en développement, qui payent des taux d'intérêt réels atteignant le quadruple de ceux versés par les pays industrialisés.

36. En raison des besoins d'investissement des pays d'Europe orientale et ceux des Etats du Golfe, il est fort probable que les taux d'intérêt demeureront relativement élevés. La plus grande partie des investissements étrangers directs vont vers les pays industrialisés au détriment des pays en développement déficitaires. Le représentant du Maroc propose donc la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement.

37. En raison de la grave récession mondiale actuelle, les pays industrialisés doivent appliquer à eux-mêmes les disciplines d'ajustement qu'ils exigent des pays en développement. Le FMI devrait exercer une surveillance sur les politiques macro-économiques des principaux pays industrialisés afin d'assurer un meilleur fonctionnement du système monétaire et un partage équitable des coûts de l'ajustement. La coordination des politiques macro-économiques doit être élargie aux représentants du Sud et de l'Est, chacun agissant en proportion de son poids dans l'économie mondiale.

38. L'aide publique au développement, qui se chiffre à 51 milliards de dollars par an est inadéquate et ne permet pas de répondre aux besoins énormes de financement du monde en développement. De fait, les membres de l'OCDE n'affectent actuellement à l'APD que 0,35 % du total de leur PNB, soit la moitié de l'objectif défini en 1975. En outre, l'assistance multilatérale politiquement neutre a reculé au profit du bilatéralisme souvent caractérisé par la conditionnalité. Seuls 25 % des dépenses d'assistance technique multilatérale atteignent directement les nations en développement, alors que le reste est consommé par les frais d'administration et autres. La part de l'APD consacrée aux problèmes de développement humain tels que la santé, l'approvisionnement en eau potable, la planification familiale et la nutrition est minime. Il devient impératif de procéder à une réforme de cette assistance et de mobiliser des ressources financières additionnelles, en réduisant les dépenses militaires et les subventions au protectionnisme. Les conditions du transfert de technologie doivent être à ce prix, d'autant plus que la contribution des pays en développement aux efforts de protection de l'environnement ne peut se concrétiser que s'ils ont un accès libre aux écotecnologies à des conditions concessionnelles et préférentielles.

39. En l'espace d'une décennie, on a assisté à la marginalisation inexorable du continent africain à cause des effets combinés de la démographie, de la dette extérieure, de la chute des prix des produits de base, de la dégradation de

/...

(M. Amaziane, Maroc)

l'environnement ainsi que de la sécheresse et des guerres civiles. La session extraordinaire de l'Assemblée générale (1986) sur la situation économique critique en Afrique n'a pas apporté le soutien adéquat aux économies africaines qui ont depuis connu une dégradation sensible. Le représentant du Maroc lance un appel aux pays développés pour créer un programme ambitieux à l'instar de celui qui a été mis en oeuvre pour l'Europe centrale et orientale. Le nouvel ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté par la quarante-sixième session de l'Assemblée générale dans sa résolution 46/151, doit servir de catalyseur aux activités de coopération. Malgré ses moyens modestes, le Maroc consacre 95 % de son budget destiné à la coopération internationale aux pays africains. Il réitère l'appui de sa délégation pour la création d'un fonds de diversification africain afin de réduire la concentration des exportations africaines sur un nombre très réduit de produits de base.

40. A l'aube du troisième millénaire, l'Organisation des Nations Unies est plus que jamais sollicitée pour relever les défis en matière de sécurité internationale, d'assistance humanitaire, d'environnement et de développement. Toutefois, son assise financière n'a pas été élargie au même rythme que ses activités. L'Organisation risque de devenir victime de sa propre popularité, à moins qu'elle ne puisse compter sur le plein appui financier de ses membres.

41. M. Piriz-Ballon (Uruguay) reprend la présidence.

42. Mme TALLAWY (Egypte) dit que, malgré l'apparition d'un nouvel ordre mondial, la situation économique mondiale reste critique, particulièrement en Afrique, où se trouvent 32 des pays les moins avancés. A lui seul, un pays d'Europe orientale a reçu 24 milliards de dollars au titre de l'assistance; l'Afrique ne voit aucun inconvénient à ce que l'on aide l'Europe orientale mais pas au détriment de la part d'aide qui, équitablement, lui revient. Pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, l'ensemble de la production et des revenus mondiaux a chuté. Le climat économique extérieur du développement s'est détérioré au grand désavantage des pays en développement, déjà accablés par leur dette extérieure excessive, la contraction des ressources financières affectées au développement, le niveau très déprimé des cours des produits de base et la montée du protectionnisme, tous facteurs qui menacent la paix et la sécurité internationales. Comme le progrès politique et le développement économique vont de pair, la communauté internationale devrait prendre des mesures concrètes pour s'attaquer aux racines du sous-développement. Pays développés et pays en développement devraient s'unir pour restructurer le système économique international, tout en respectant pleinement l'indépendance de chaque pays quant au choix de ses priorités nationales et à son droit de participer aux décisions économiques internationales. Du fait de l'ampleur sans précédent des problèmes économiques et sociaux que nous connaissons, il est urgent de donner une expression concrète à la déclaration adoptée à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il s'agit de renforcer le dialogue entre le Nord et le Sud et de le poursuivre de façon constructive en évitant les affrontements. Un système d'échanges libre, ouvert et non discriminatoire constituerait une bonne base viable sur laquelle associer le développement équitable et la prospérité économique de tous les pays. Il importe de veiller à ce que les efforts déployés dans les négociations d'Uruguay ne soient pas compromis par la tentation protectionniste.

/...

(Mme Tallawy, Egypte)

43. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a renouvelé la notion de développement. La Déclaration de Rio, le programme Action 21, la Déclaration relative aux forêts et les Conventions sur les changements climatiques et la diversité biologique représentent des étapes importantes sur la voie d'un développement durable, parce qu'elles imposent de mettre l'accent non seulement sur l'environnement mais aussi sur les problèmes économiques et sociaux. On ne peut faire coïncider un monde où règne l'injustice sociale avec une planète écologiquement saine. Il faut espérer que "l'esprit de Rio" continuera de prévaloir lorsqu'on étudiera les moyens d'appliquer les conclusions de la Conférence. La délégation égyptienne attache une grande importance à la Commission du développement durable. Un tel développement suppose que des ressources nouvelles et des techniques soient mises à la disposition des pays en développement. Elle se félicite en particulier de la création d'un comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification, notamment en Afrique. La Conférence internationale sur la population et le développement qui se tiendra au Caire en 1994 revêtira une importance considérable. Pauvreté, environnement et population ne sont plus dissociables. Il faut choisir avec soin la date et la durée des réunions du premier et du second comité préparatoire pour que la Conférence soit préparée de façon satisfaisante sur le plan intergouvernemental. Il importe également d'obtenir des contributions aux fonds d'affectation spéciale et de veiller à ce que les pays en développement, et notamment les moins avancés d'entre eux, participent pleinement aux travaux préparatoires.

44. Il est de plus en plus admis qu'il faut renforcer la capacité et l'efficacité du système des Nations Unies en tant qu'instrument de coopération internationale au service du développement; dans ce contexte, la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social revêt une signification particulière. Plusieurs projets de réforme institutionnelle présentés au cours du débat de haut niveau du Conseil économique et social en juin dernier méritent un examen approfondi. Premièrement, la délégation égyptienne accueille favorablement toute proposition tendant à démocratiser la structure de l'Organisation et à défendre le principe d'une voix par pays. Dans ce domaine, le texte qui fait autorité reste la résolution 45/264 de l'Assemblée générale. Deuxièmement, l'Assemblée générale doit rester l'organe politique suprême chargé de l'examen des questions de développement, le Conseil économique et social se bornant à jouer un rôle de coordination et d'orientation lorsque se posent des problèmes de développement. Troisièmement, il s'agit de renforcer les capacités d'analyse et de recherche de l'Organisation par des mesures concrètes, notamment en adoptant une nouvelle politique de recrutement.

45. Il est également urgent de resserrer les liens entre les institutions financières multilatérales, l'Organisation des Nations Unies, ses programmes et d'autres institutions spécialisées, et de favoriser leur collaboration. Les compétences de l'Organisation dans les domaines économique et social pourraient être davantage mises à contribution lors de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'ajustement et de restructuration appuyés par le FMI et la Banque

/...

(Mme Tallawy, Egypte)

mondiale, tandis que les politiques de crédit des institutions de Bretton Woods pourraient être mises au service des efforts déployés par l'Organisation dans les domaines économique et social.

46. M. ZIARAN (République islamique d'Iran) dit que la production mondiale n'a augmenté que de 0,7 % en 1992 alors que l'année précédente, la première contraction de la production depuis la guerre avait été enregistrée, si bien que la conjoncture mondiale n'est guère brillante; elle a fait échec aux efforts de redressement des économies des pays en développement et laisse planer bien des incertitudes sur les tendances futures. Or, pour ne rien arranger, aucun effort n'a véritablement été fait pour s'attaquer aux problèmes de l'économie internationale ou pour adapter celle-ci aux besoins de toutes les nations, si bien que l'écart entre les pays pauvres et les pays riches s'est en fait creusé. Les pays en développement ont donc plus que jamais besoin d'un apport accru de ressources et de techniques. Il faudrait lancer de nouvelles initiatives visant à leur faciliter l'accès aux ressources financières des institutions de Bretton Woods.

47. Autre sujet de préoccupation les taux d'intérêt réels à long terme sont élevés, et leur évolution future reste incertaine, ce qui fait obstacle de bien des manières à l'investissement et à la croissance dans les pays en développement, notamment dans ceux de la région du Golfe qui poursuivent sans relâche leurs efforts pour reconstruire leur économie ruinée par deux guerres.

48. Troisième source de préoccupation la distribution inéquitable des ressources disponibles au niveau international. Il est manifeste que la répartition de l'aide financière au développement durable obéit souvent à des considérations politiques. Il est urgent de remédier à cette situation.

49. Pour en venir à des aspects plus positifs, la détente entre l'Est et l'Ouest signifie que des ressources précédemment affectées à l'armement peuvent maintenant être affectées à des objectifs civils, ce qui permet aux institutions de Bretton Woods de financer plus facilement les activités de développement. Ce schéma, qui relevait autrefois de l'illusion, peut devenir réalité si les pays avancés, notamment ceux qui étaient engagés dans la course aux armements, réfléchissent sérieusement aux avantages à long terme d'une telle réaffectation des ressources.

50. Les marchés mondiaux jouent un rôle fondamental dans le développement et dans la croissance économique. Or, actuellement, les pays en développement se voient souvent refuser d'entrer en concurrence sur un pied d'égalité avec les pays développés dans des domaines comme les industries manufacturières à fort coefficient de main-d'oeuvre où ils disposent d'un avantage comparé. Il est indispensable de réformer en profondeur les marchés mondiaux afin que le système soit plus efficace et plus ouvert, qu'il reflète l'ouverture des marchés nationaux et qu'il donne les mêmes chances à tous les pays.

51. Malheureusement ceux qui pensent qu'il faut chercher dans les politiques nationales les causes profondes de la pauvreté, de la stagnation économique, du chômage et de la sous-représentation sur le marché mondial se refusent à admettre que la conjoncture internationale soit au moins partiellement

/...

(M. Ziaran, Rép. islamique d'Iran)

responsable des problèmes du tiers monde. Or, comme l'ont constaté des pays en développement qui ont appliqué nombre de politiques de laisser-faire, leurs problèmes ne viennent pas, par exemple, du rôle disproportionné que joue leur secteur public mais bien de la conjoncture économique internationale. Personne ne suggère, bien entendu, que la communauté internationale puisse remédier magiquement aux carences bien réelles qui existent au niveau national. Il est néanmoins évident qu'une conjoncture mondiale plus favorable pourrait compléter et renforcer les efforts que déploient les différents pays en développement pour résoudre leurs problèmes.

52. Touchant les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'orateur souligne le rôle considérable de l'Assemblée générale c'est à elle de veiller au respect des engagements pris à Rio puisqu'elle est l'organe suprême de prise de décision en ce qui concerne non seulement l'exécution d'Action 21 mais aussi sa révision éventuelle. L'Assemblée générale ne peut toutefois pas faire de miracles : l'exécution d'Action 21 dépend largement de la volonté et de la détermination politiques des différents pays, particulièrement des pays développés. La délégation iranienne attache une grande importance à la création de la Commission du développement durable et à la rédaction d'une convention internationale sur la désertification. La composition de la Commission devrait refléter la récente apparition de nouveaux Etats sur la scène politique. Il faudra donc revoir le système de répartition des sièges parmi les groupes régionaux.

53. Les pays en développement qui tentent de relancer leur économie après la stagnation des années 1980 doivent maintenant faire face à la concurrence des pays d'Europe orientale dont l'économie est en transition, et qui sont également demandeurs de ressources, ainsi qu'à celle des pays qui s'efforcent de reconstruire leur économie après des décennies de conflit et de guerre civile. Le moment est donc venu de commencer à préparer une conférence internationale sur le financement du développement. Reste à espérer que, vu l'urgence du problème, les parties à la négociation pourront se mettre d'accord au cours de la session actuelle sur les bases préliminaires d'une telle conférence.

54. L'examen triennal des activités opérationnelles fournit une occasion précieuse d'examiner la meilleure façon d'améliorer l'efficacité du système des Nations Unies dans ce domaine. Il faudrait donc s'employer à augmenter de façon substantielle les ressources disponibles pour que ces activités soient financées de façon sûre et stable.

55. Les récents changements intervenus sur la scène internationale et les problèmes qu'ils ont engendrés ont renforcé la nécessité d'une coopération et d'une entente internationales. Ce qu'il faut pour inverser la situation économique internationale actuelle, c'est non pas établir une nouvelle législation ou de nouveaux mécanismes, mais obtenir de tous les gouvernements qu'ils fassent preuve de volonté politique et s'engagent fermement à travailler à l'instauration d'un environnement mondial plus juste et plus favorable. Il reste d'ici là à traduire en actes concrets les engagements et principes directeurs contenus dans la Déclaration adoptée lors de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale et figurant à l'annexe de la résolution S-18/3 du 1er mai 1990, la Stratégie internationale du développement pour la

(M. Ziaran, Rép. islamique d'Iran)

quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, l'engagement de Cartagena pris lors de la huitième session de la CNUCED et le programme Action 21.

56. M. RAKOTONAIVO (Madagascar) souscrit pleinement aux points de vue exprimés par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 sur les grandes questions économiques internationales. En dépit d'appels pressants, l'esprit nouveau de coopération qui caractérise les relations politiques internationales depuis la fin de la guerre froide ne s'est pas accompagné d'une dynamique similaire dans le domaine de la coopération internationale en faveur du développement. La situation économique mondiale demeure préoccupante, la croissance et le développement des pays du tiers monde restent freinés, l'inégalité persiste et s'accroît, l'instabilité s'aggrave et l'impact de la crise du développement menace de compromettre sérieusement le processus de réformes structurelles, politiques et économiques en cours.

57. Nulle part au monde, la pauvreté et la vulnérabilité n'ont eu d'effets aussi dévastateurs et dégradants qu'en Afrique. L'élimination de la pauvreté ainsi que la participation de l'ensemble de la population, y compris les groupes vulnérables qui sont généralement des femmes, des jeunes et des enfants, figurent parmi les éléments essentiels des stratégies de développement et des programmes de réforme dans ce continent. Ces questions sont au coeur du nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, dont la mise en oeuvre, dans le sens d'un vrai partenariat, revêt à présent un caractère d'extrême urgence. Consciente de sa responsabilité première dans ce domaine, l'Afrique entend mener cette nouvelle forme de coopération dénuée de toute forme de dépendance ou de charité mais plutôt basée sur des notions de dignité et d'intérêt réciproque.

58. La pauvreté ne peut être éliminée que si le rythme de croissance économique s'accroît et se maintient et que si des solutions radicales sont trouvées aux causes économiques, politiques et sociales profondes du sous-développement. Dans ce contexte, le problème de la dette extérieure des pays en développement mérite une attention toute particulière, compte tenu de sa dimension politique. Les mesures prises jusqu'à présent devraient être renforcées et élargies de façon à tenir compte des objectifs de la croissance. Les impératifs de la relance de la croissance et du développement exigent la mobilisation de ressources additionnelles adéquates à la mesure des responsabilités dont l'importance ne fait qu'augmenter en raison des faits et événements nouveaux, à savoir l'appui indispensable au processus démocratique, l'assistance aux pays en transition, la prise en charge des problèmes économiques et humanitaires dans les pays dévastés par les conflits et enfin la mise en application du concept de "développement durable" axé sur les hommes et tenant compte des exigences de l'environnement. Nous devons souligner à cet égard la nécessité d'atteindre l'objectif fixé depuis plus de 20 ans, invitant les pays développés à consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement, d'augmenter en termes réels les ressources disponibles dans le cadre de la dixième reconstitution des fonds de l'Association internationale de développement et d'élargir l'assise financière de la Banque mondiale et des banques régionales de développement.

(M. Rakotonaivo, Madagascar)

59. La convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement s'impose de toute urgence. Il incombe à l'Assemblée générale d'arrêter, au cours de sa présente session, l'ordre du jour et les objectifs d'une telle conférence. Il est à espérer, par la même occasion, que des mesures concrètes pourront être recommandées afin d'assurer une juste répartition des dividendes de la paix, ressources qui, jusqu'à présent, auraient été gaspillées ailleurs ou absorbées par les mesures d'intégration des économies des pays d'Europe centrale et orientale.

60. En ce qui concerne le commerce international, la délégation malgache estime primordial de trouver des solutions efficaces aux problèmes persistants du prix des produits de base qui demeure très bas et de la dégradation des termes de l'échange et de parvenir à une issue satisfaisante des négociations d'Uruguay.

61. Les membres de la Commission auront à débattre au cours de la présente session du renforcement du mécanisme international de coopération en matière d'activités opérationnelles du développement. Le débat consacré à ce sujet lors de la dernière session de fond du Conseil pourra inspirer notre réflexion. Les positions de la délégation malgache restent inchangées pour ce qui est du cadre conceptuel des réformes envisagées dans ce domaine; respect des règles et principes suivants neutralité, non-conditionnalité, universalité, caractère volontaire des contributions aux activités, liberté et responsabilité des pays bénéficiaires de fixer leurs objectifs et leurs priorités, préservation enfin du caractère démocratique des modes de décision.

62. Signataire des trois importants instruments soumis à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Madagascar attache une importance capitale à la mise en oeuvre du programme Action 21. La création d'une commission du développement durable sera déterminante pour suivre l'exécution des engagements convenus dans ce document. La délégation malgache partage la conviction selon laquelle, sans les ressources financières nécessaires et à défaut de la mise en place d'arrangements institutionnels et du transfert de technologies appropriées, les instruments issus de cette conférence resteront lettre morte (à l'instar d'autres programmes de l'Organisation des Nations Unies)

63. Les réalités du monde d'aujourd'hui montrent à l'évidence que la paix et la sécurité restent indissociables du développement. En témoignent les exemples de détresse économique accompagnés de troubles sociaux qui se manifestent actuellement partout dans le monde. Face à ces réalités troublantes, Madagascar se félicite de l'intérêt croissant porté par l'Organisation aux problèmes économiques mondiaux. C'est pourquoi les débats sont dominés par le thème central du renforcement de la coopération internationale pour le développement. La délégation malgache nourrit l'espoir que la présente session aboutira à un consensus acceptable pour tous sur les différents éléments de la restructuration et de la revitalisation en cours du système des Nations Unies. Les propositions avancées dans ce domaine par le Groupe des 77, auxquelles la délégation malgache apporte son plein appui, sont fondées sur une notion globale de sécurité et les principes de justice, d'équité et de participation égale. C'est seulement dans ces conditions que nous pourrions atteindre nos objectifs communs, en particulier l'élimination de la pauvreté.

64. M. MAIER (Directeur général adjoint de l'Organisation internationale du Travail) dit qu'au cours des années 80, la politique sociale et la justice sociale étaient systématiquement considérées comme un concept caduc et un objectif qu'il était mal avisé de poursuivre. Pourtant, les idéologues n'avaient pas pu établir la preuve que d'autres doctrines - les recettes simplistes comme "la main invisible" - pouvaient harmoniser des intérêts divergents, de sorte que les objectifs définis à l'Article 55 de la Charte des Nations Unies puissent être réalisés. Les questions sociales avaient déjà commencé à retrouver leur place dans les programmes de coopération pour le développement quand l'édition de 1989 de l'étude sur l'économie mondiale indiquait qu'un nouveau consensus se faisait jour sur la nécessité de considérer les populations locales comme la principale ressource et le principal potentiel d'un pays et non comme un fardeau; cette tendance s'est poursuivie avec la Déclaration sur la coopération économique internationale adoptée lors de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. C'est pourquoi les statistiques indiquant que la production mondiale par habitant avait baissé de plus de 2 % en 1991 augurent assez mal de la réalisation des objectifs de la Stratégie. Rien d'étonnant donc que l'on ait décidé, lors de la toute dernière session de haut niveau du Conseil économique et social au cours de laquelle a également été établi le lien étroit qui unit la coopération internationale pour le développement et l'élimination de la pauvreté à la préservation de la paix et de la sécurité, de déployer, à titre prioritaire, des efforts au niveau international pour stimuler la croissance et le développement de manière soutenue et durable.

65. La mondialisation de l'économie s'est faite par étapes au cours des dernières décennies. Depuis que l'électronique relie instantanément tous les marchés par ordinateur, on s'achemine vers une intégration complète des marchés des biens et des services; on assiste aussi à l'émergence graduelle de blocs économiques régionaux et à des efforts laborieux visant à éliminer les entraves au commerce mondial. Par contraste, les marchés du travail et les conditions sociales demeurent régis par les législations nationales. On va vers une troisième étape du processus de mondialisation où les marchés du travail vont devoir s'intégrer et s'internationaliser.

66. L'OIT a toujours dit qu'il fallait ne pas ignorer la dimension sociale du processus de réforme et d'intégration économiques, pour éviter les déséquilibres sociaux et pour rendre le processus acceptable à l'ensemble de la population. Toute conséquence sociale néfaste du processus de mondialisation de l'économie doit être prise en compte et il faut se donner les moyens d'y remédier au niveau local. La qualité de la main-d'oeuvre et les conditions sociales de la production seront des facteurs de plus en plus déterminants de la compétitivité et de la prospérité. Les normes de travail internationales ont un rôle primordial à jouer dans ce processus et l'OIT a pour tâche d'aider les pays à parvenir à un développement économique conforme aux idéaux de justice sociale et de respect de la dignité humaine.

67. Il ne faut pas oublier l'interdépendance des aspects économiques et sociaux du développement. Toute tentative de réforme qui obéirait à des considérations purement économiques serait vouée à l'échec. Le chômage et le dénuement ne



(M. Maier)

constituent pas nécessairement la rançon de l'ajustement; on ne saurait équilibrer la balance des paiements et parvenir à la stabilité monétaire au prix d'une recrudescence de la faim, de la malnutrition et du chômage. Le problème est de faire en sorte que le processus de réforme soit acceptable et équitable sur le plan social comme sur le plan politique. En d'autres termes, il faudrait que les conditions dont est assortie l'assistance financière internationale s'accompagnent, sur le plan national comme sur le plan international, de l'engagement ferme d'appliquer les politiques sociales de protection et de développement qui sont esquissées dans les normes de base de l'OIT en matière de travail.

68. Les institutions financières internationales reconnaissent de plus en plus la validité des politiques sociales; l'idée d'organiser un sommet social a par ailleurs remporté une adhésion universelle, témoignant ainsi d'un regain d'intérêt pour la question. L'OIT est fermement résolue à obtenir un accord sur certaines mesures cruciales visant essentiellement à réduire l'extension et l'acuité de la pauvreté et à promouvoir des politiques d'emploi, de mise en valeur des ressources humaines et de cohésion sociale.

69. La récente turbulence des marchés financiers montre assez qu'il faut d'urgence adopter, à l'échelon mondial et régional, des politiques et des mécanismes cohérents et uniformes pour organiser les relations économiques et financières internationales. Le monde industrialisé et la communauté internationale dans son ensemble demeurent résolus à assister les pays en développement dans leurs efforts de redressement structurel et de progrès social, et tous les gouvernements et institutions internationales sont fermement décidés à lutter contre un chômage dont l'ampleur demeure inacceptable. En l'état actuel des choses, il est toutefois impossible de parvenir à un développement durable et à un niveau d'emploi élevé; on ne peut espérer assister à une forte augmentation des offres d'emplois ni dans les pays en développement ni dans les pays industrialisés; dans ces derniers, en particulier, le problème se pose non seulement en termes quantitatifs mais aussi en termes qualitatifs.

70. Toute stratégie visant à développer des marchés mondiaux de l'emploi rationnels et équitables, et à répartir de façon optimale la main-d'oeuvre mondiale doit partir de la constatation que la compétitivité ne sert à rien si la demande en biens et en services demeure insuffisante. Il faut donc s'efforcer dans toute la mesure du possible de tirer parti des occasions qu'offre l'internationalisation croissante du système commercial afin de développer demande et revenus en stimulant l'emploi dans les zones touchées par la pauvreté.

71. M. Guerrero (Philippines), Vice-Président, prend la présidence.

72. M. KABIR (Bangladesh) dit que son pays trouve encourageants le regain d'intérêt pour le recours à des mesures collectives de sécurité en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales et la place de plus en plus importante accordée aux questions de développement, mais qu'il est préoccupé par la stagnation prolongée de l'économie mondiale et par le fait qu'une conjoncture mondiale extrêmement difficile, marquée notamment par le protectionnisme, l'insuffisance des flux de capitaux, le rétrécissement des marchés et les

(M. Kabir, Bangladesh)

restrictions apportées aux transferts de technologie, continue de saper les efforts vaillamment déployés par les pays en développement pour alléger la pauvreté, mettre en valeur les ressources humaines et parvenir à un développement durable.

73. Le Bangladesh est fermement convaincu qu'il est essentiel de développer le commerce pour relancer la croissance et le développement dans les pays en développement, et il déplore que les négociations d'Uruguay soient dans l'impasse. Ces négociations doivent aboutir le plus vite possible, et conduire à l'adoption de mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés. La délégation bangladaise attache une grande importance à l'application effective de l'engagement de Cartagena, parce que, à son avis, la prospérité économique de tous les pays passe par un renforcement de la CNUCED. Elle demande également aux pays développés d'atteindre l'objectif convenu par la communauté internationale, à savoir de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement, et souligne la nécessité d'augmenter l'investissement étranger dans les pays en développement et le rôle vital que les sociétés transnationales sont appelées à jouer dans ce domaine.

74. Il reste à espérer que la communauté internationale parviendra à résoudre de façon durable le problème de la dette énorme des pays en développement et la question cruciale du service de cette dette; la délégation bangladaise est favorable à la proposition tendant à créer une commission consultative sur la dette et le développement.

75. Il faut procéder à une réforme structurelle du système monétaire international pour qu'il puisse répondre aux exigences de la situation mondiale actuelle. Il est également vital d'augmenter les liquidités internationales et les fonds disponibles pour le financement du développement, en particulier pour les pays en développement. Ceux-ci bénéficieraient également d'une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

76. Bien que les statistiques mondiales en matière de production vivrière n'aient pas été encourageantes ces dernières années, le Bangladesh a obtenu des résultats appréciables dans ce domaine; il estime que les stratégies alimentaires nationales demeurent des outils commodes pour stimuler la production et l'autonomie dans le domaine de la production vivrière et pour améliorer l'accès de tous aux denrées alimentaires.

77. La délégation bangladaise attache une grande importance au rapport entre population, développement et environnement et estime qu'il faut déployer des efforts concertés pour contrôler l'accroissement de la population dans bien des pays en développement. C'est pourquoi elle se félicite de la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994.

78. Il incombe à la fois aux pays développés et aux pays en développement d'entretenir l'élan imprimé par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de réaliser ses objectifs afin de sauvegarder notre avenir commun et d'assurer la survie de l'humanité. La

(M. Kabir, Bangladesh)

délégation bangladaise est donc favorable à la création de la Commission du développement durable.

79. En ce qui concerne la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, toute mesure de réforme doit être fondée sur les principes fondamentaux d'égalité souveraine, de démocratie et de transparence.

80. En ce qui concerne l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, il est nécessaire de mieux coordonner les diverses façons de concevoir ces opérations au niveau national. Il faut aborder le problème de façon globale puisque ces activités doivent être financées de façon adéquate, de manière soutenue et prévisible.

81. A fil des années, la situation des pays les moins avancés s'est aggravée. Il faut que la communauté internationale respecte les engagements qu'elle a pris dans le cadre du Programme d'action en faveur de ces pays pour les années 90, car en l'absence d'un apport accru de capitaux à des conditions de faveur et d'un accès élargi aux marchés, les efforts de développement des pays les moins avancés continueraient d'être tenus en échec.

82. La capacité des pays en développement de répondre aux urgences, notamment aux catastrophes naturelles ou entraînées par l'homme, devrait être renforcée et, à cet égard, il faut se féliciter de la création du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence qui devrait étayer les efforts déployés pour faire face à de telles situations.

83. En conclusion, l'orateur insiste pour que soit adopté un ordre du jour mondial du développement qui donnerait une nouvelle orientation aux efforts visant à relancer la croissance économique et le développement. Puisque c'est l'avenir de l'humanité tout entière qui est en jeu, il est indispensable de conjuguer nos efforts dans un esprit de confiance et d'entraide mutuelles.

84. M. TRINH XUAN LANG (Viet Nam) constate avec déception que, pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale, en 1991, production et revenu ont en fait chuté au niveau mondial et que la reprise risque d'être anormalement faible. A quelques exceptions près, la plupart des pays en développement se trouvent actuellement devant des perspectives plus sombres de relance de la croissance et du développement car leurs pénibles efforts de réforme n'ont guère abouti, en grande partie à cause de la conjoncture internationale défavorable.

85. Les efforts déployés par les pays en développement pour relancer la croissance et le développement continuent d'être tenus en échec par les inégalités persistantes qui marquent les relations économiques internationales au mépris de la notion de partenariat mondial et des réalités de l'interdépendance du monde moderne. A cet égard, il convient de rappeler que c'est aux pays industrialisés que revient la responsabilité, sur le plan moral comme sur le plan concret, de créer une conjoncture internationale favorable aux pays en développement. Il faudrait donner la priorité à des problèmes urgents comme l'augmentation de l'apport de capitaux aux pays en développement, l'élimination des mesures discriminatoires et des barrières qui empêchent ces

(M. Trinh Xuan Lang, Viet Nam)

pays d'exporter dans les pays industrialisés ainsi que des obstacles qui entravent les transferts de technologie dont les pays en développement ont besoin pour appliquer des programmes de développement durable et écologiquement rationnels.

86. La délégation vietnamienne estime que, vu les bouleversements qui sont intervenus sur la scène politique et économique ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies a maintenant une occasion sans précédent de s'acquitter efficacement du rôle que lui a confié la Charte dans le domaine vital du développement économique et social. Il est en effet grand temps que le système des Nations Unies s'attaque sérieusement à la tâche fondamentale de réaliser les objectifs déjà adoptés dans diverses résolutions et engagements votés par consensus. C'est dans ce cadre qu'il faudrait aborder activement la question de la restructuration et de la revitalisation du système des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

87. Mais ce n'est pas seulement le système des Nations Unies qu'il faut réformer et restructurer. Depuis 1987, le Viet Nam a mis en application des politiques et des mesures de réforme économique et de renouveau général. Un des progrès initiaux les plus importants a été atteint dans le secteur agricole où le Viet Nam, précédemment importateur chronique de riz, est devenu exportateur pour la quatrième année consécutive en 1992. L'élan pris par le commerce et les exportations représente un autre progrès notable et à cet égard, le Viet Nam a donné la priorité au développement de relations et de liens commerciaux avec tous les pays et organisations économiques. C'est pourquoi il se félicite que la croissance dynamique de la coopération en vue du développement et de la prospérité dans l'Asie du Sud-Est, comme dans l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique, se soit accentuée en 1991.

La séance est levée à 18 heures.